

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

| | | | |
|--------------------------------|-----------|---------------------------|-----------|
| Nombre de délégués en exercice | 31 | Absents représentés : | 8 |
| Présents | 23 | Absents non représentés : | 0 |
| VOTANTS | | | 31 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget annexe – ZAC de Prato V- Pernes les Fontaines -Vote du Budget 2016

Monsieur Didier CARLE, Vice-président soumet à l'assemblée le projet de budget annexe de la ZAC de Prato V.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Didier CARLE, Vice-président entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés chapitre par chapitre,

ARRETE ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2016, tant en recettes qu'en dépenses :

1 – pour la section de fonctionnement CENT SOIXANTE SEIZE MILLE VINGT ET UN EUROS (176 021 €),

2 – pour la section d'investissement QUARANTE CINQ MILLE TROIS CENT DIX HUIT EUROS (45 318 €)

Soit au total toutes sections confondues à DEUX CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE NEUF EUROS (221 339 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 22/04/16
Affiché le :

